

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **15 mars 2024**, à 17h20, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 11 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, G. MARY, A. LEBOULANGER, K. MELIN, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, G. GOURDEL, V. LEROY

Pouvoirs : P. LEMARCHAND à F. BRISSET, G. THOMAS-ROUTIER à V. LEROY, E. TELLIER à K. MELIN et F. NAGA à A. LEBOULANGER

Absentes excusées : Anne CAPART et Anne VAGNER

Secrétaire de séance : A. LEBOULANGER

CRÉANCE ADMISE EN NON VALEUR

Exposé :

Le conseil municipal est informé d'une présentation en non-valeur par le SGC de Valognes pour des recettes de 2016 et 2023 relative à la location d'un garage et l'achat d'une corde de bois. Faute d'avoir auprès des créanciers, les poursuites du trésor public sont restées infructueuses.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter le montant de 11.62 € correspondant à ces créances non recouvrées.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1617-5,

Vu l'avis favorable de la commission Finances,

Vu l'exposé des motifs rappelé,

Considérant l'obligation d'admettre en non-valeur le titre 583/76 du 20/12/2023 pour un montant de 0.01 € et le titre 86/25 du 22/03/2016 pour un montant de 11.61 €,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'admettre en non-valeur le titre 583/76 du 20/12/2023 pour un montant de 0.01 € et le titre 86/25 du 22/03/2016 pour un montant de 11.61 € pour un total de 11.62 €,
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 au compte 6541,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire



F.BRISSET